

ORDRE DU JOUR

N°	RUBRIQUE	DELIBERATION	RAPPORTEUR
1	FINANCES	Décision modificative n°1 du budget de Vienne Condrieu Agglomération : Adoption du budget annexe base de loisirs de Condrieu <i>(Etat comptable consultable au dossier)</i>	A. MASSE
2	ADMINISTRATION GENERALE	Constitution de la commission locale du site patrimonial remarquable de la Ville de Vienne	T. KOVACS
3	ADMINISTRATION GENERALE	Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au Comité Territorial de l'Isère Rhodanienne (CTIR)	T. KOVACS
4	ADMINISTRATION GENERALE	Représentation de Vienne Condrieu Agglomération à l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise	T. KOVACS
5	ADMINISTRATION GENERALE	Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au conseil d'administration de l'Ecole de la deuxième chance	T. KOVACS
6	ADMINISTRATION GENERALE	Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART)	T. KOVACS
7	ADMINISTRATION GENERALE	Commission Consultative des Services Publics Locaux de Vienne Condrieu Agglomération – Désignation des représentants du conseil communautaire et des associations	T. KOVACS
8	POLITIQUES TERRITORIALES	Candidature à la Dotation à l'Investissement Local de l'Etat 2018	T. KOVACS
9	COOPERATION METROPOLITAINE	Soutien au projet de Résonance à la Biennale de la Danse de Lyon	A. GUICHARD
10	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	COMMERCE - Aides directes aux entreprises dans le cadre du FISAC Tranche 2	P. CHAUMARTIN
11	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	ESPACE SAINT GERMAIN - Signature d'un avenant avec la SCCV VIENNE SAINT GERMAIN – bâtiment APPOLO	M. FAITA
12	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Cession de terrains sur la zone d'activités "Le Chalet" à Echalas à l'entreprise "PHIL'PROPOSE"	M. FAITA
13	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Cession d'un terrain sur la zone d'activités "Le Chalet" à Echalas à l'entreprise PROMATIC	M. FAITA
14	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Cession de terrains sur la zone d'activités "Le Chalet" à Echalas à l'entreprise SAUCISSON CHALARON	M. FAITA
15	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Cession d'un terrain sur la zone d'activités du Rocher à Estrablin à l'entreprise PEYRON CHARPENTE	M. FAITA
16	AMENAGEMENT URBAIN	Urbanisme - Définition des modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Estrablin	M. MOREL
17	AMENAGEMENT URBAIN	Urbanisme -Approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Moidieu-Détourbe <i>(pièce consultable au dossier)</i>	M. MOREL
18	AMENAGEMENT URBAIN	Urbanisme : Retrait du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Seyssuel <i>(pièce consultable au dossier)</i>	M. MOREL
19	AMENAGEMENT URBAIN	Urbanisme :Approbation du Plan local d'Urbanisme de la commune de Seyssuel <i>(pièce consultable au dossier)</i>	M. MOREL

N°	RUBRIQUE	DELIBERATION	RAPPORTEUR
20	AMENAGEMENT URBAIN	Urbanisme : Institution du droit de préemption urbain : communes de Moidieu-Détourbe et Seyssuel	M. MOREL
21	HABITAT-PLH	Convention opérationnelle entre l'EPORA , la commune de Loire-sur-Rhône et Vienne Condrieu Agglomération- Secteur de la rue Pierre Satre	C. CHARLES
22	COHESION SOCIALE	Réussite éducative : Demande de subvention pour la mise en oeuvre du programme de réussite éducative	S. LAIGNEL
23	PETITE ENFANCE	Subvention du département de l'Isère pour le fonctionnement des RAM (Relais Assistantes Maternelles)	L. GIRARDON TOURNIER
24	TELEALARME	Renouvellement de la convention de partenariat pour l'exploitation d'un système informatique commun aux opérateurs de téléalarme de l'Isère <i>(pièce consultable au dossier)</i>	T. COROMPT
24bis	TRANSPORTS	Extension de la gestion des lignes de transport publics par Vienne Condrieu Agglomération sur l'intégralité de son ressort territorial	V. OSTOJIC
25	ASSAINISSEMENT	Avenant n°2 au contrat de Délégation de service public de l'assainissement collectif secteur nord	A. CLERC
26	ASSAINISSEMENT	Paiement de la redevance d'assainissement "rejets non domestiques" pour le centre d'enfouissement et le quai de transfert	B.LINAGE
27	ASSAINISSEMENT	SPANC : Adhésion à la charte interdépartementale pour un Assainissement Non Collectif (ANC) de qualité : Qualit'ANC	P.GERIN
28	VOIRIE ET RESEAUX	Mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains (PDU) - Subvention d'équipement versée à la commune des Côtes d'Arey	C. JANIN
29	ENVIRONNEMENT	Déchets ménagers et assimilés : Contrat de collaboration avec l'organisme COREPILE pour la reprise gratuite des piles et accumulateurs portables usagées et le soutien à la communication <i>(pièce consultable au dossier)</i>	B.LOUIS
30	ENVIRONNEMENT	Déchets ménagers et assimilés : Avenant n° 1 à la convention avec l'organisme de la filière des déchets diffus spécifiques ménagers EcoDDS relatif au nouveau barème de soutien <i>(pièce consultable au dossier)</i>	B.LOUIS
31	ENVIRONNEMENT	Déchets ménagers et assimilés : Conventions avec les organismes OCAD3E et RECYLUM relatives aux lampes usagées collectées par les communes et établissements publics de coopération intercommunale <i>(pièce consultable au dossier)</i>	B.LOUIS
32	EVENEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	Partenariat de Projet – Festival de l'Humour	A. GUICHARD
33	RESSOURCES HUMAINES	Tableau des effectifs - actualisation	G. BANCHET
34	RESSOURCES HUMAINES	Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade	G. BANCHET
35	RESSOURCES HUMAINES	Elus communautaires - orientation et crédits ouverts au titre du droit à la formation des élus communautaires	G. BANCHET
36	ADMINISTRATION GENERALE	Délégation de pouvoirs - compte rendu de mandat - information au Conseil Communautaire sur les décisions du président et la passation de marchés à procédure adaptée	T. KOVACS

Précisions concernant les pièces jointes ou annexées aux rapports

Dans une démarche de développement durable, une approche différenciée dans la transmission des pièces jointes aux rapports est pratiquée.

Pour la bonne compréhension des conseillers communautaires, il est précisé que lorsque la délibération présentée en conseil communautaire comporte des pièces jointes, deux cas de figure sont possibles :

- Soit la pièce (convention, contrat, etc...) est précisée comme "annexée au rapport" : dans ce cas elle est transmise dans l'ordre du jour,*
- Soit la pièce est mentionnée comme "consultable au dossier" : dans ce cas elle est à disposition des conseillers communautaires au Secrétariat Général et en séance.*